



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

12 AVR. 10

1.1 Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 12 avril 2010, au Centre des Roches, à 20 heures, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Mario Vézina
Patrick Bouillé
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Marcel Réhel est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

106-04-10

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

QUE ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

107-04-10

1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2010

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance du 8 mars 2010 est adopté tel que rédigé.



1.3.2 Suivi du procès-verbal de la séance du 8 mars 2010

Aucune intervention.

108-04-10

1.4 Adoption des comptes

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois d'avril 2010 :

184 235,36 \$ concernant les dépenses courantes;

QUE ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois de mars 2010 au montant de 114 830,03 \$.

2.1 Présentation et dépôt du rapport du vérificateur et états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

2.2 Surplus accumulé non affecté et surplus accumulé affecté

Les points 2.1 et 2.2 sont reportés jusqu'à l'arrivée de Mme Caroline Beaulé de Bédard Guilbault inc.

109-04-10

2.3.1 Inscription au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

c.c. 140

Proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation de Mme Claire St-Arnaud au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui doit avoir lieu les 19, 20 et 21 mai 2010 à Québec, et par conséquent, autorise le paiement de l'inscription au montant de 450 \$ taxes exclues, des frais d'hébergement, et le remboursement des frais de déplacement et de repas après présentation des pièces justificatives.

110-04-10

2.3.2 Inscription au colloque – Carrefour action municipale et famille

c.c. 140

ATTENDU QUE le 22^e colloque du Carrefour action municipale et famille aura lieu les 4 et 5 juin à Laval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation de M. Patrick Bouillé à ce colloque et autorise le paiement de l'inscription au montant de 250 \$ taxes exclues, et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement après présentation des pièces justificatives.



111-04-10 **2.3.3** **Inscription à l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec**

c.c. 140 Proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation de M. Gaston Arcand à l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui doit avoir lieu les 20, 21 et 22 mai à Tadoussac, et par conséquent autorise le paiement des frais d'hébergement, et le remboursement des frais d'inscription, de déplacement et de repas après présentation des pièces justificatives.

112-04-10 **2.4** **Fondation Saint-Joseph de Deschambault – Concert bénéfice**

c.c. 140 **ATTENDU QUE** la Fondation Saint-Joseph de Deschambault informe la municipalité que le samedi 24 avril prochain aura lieu un concert bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat de 10 cartes au coût de 20 \$/ unité et autorise une dépense et le paiement de 200 \$.

113-04-10 **2.5** **Contrat d'entretien pour l'appareil de climatisation – Édifice P.-Benoit**

c.c. 140 **ATTENDU QUE** G.G. Réfrigération inc. propose d'effectuer l'inspection du système de climatisation à l'édifice P.-Benoit au coût de 1039,50 \$ taxes exclues, pour 3 ans à compter du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 31 mai 2013, comprenant 3 inspections annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil octroie à G.G. Réfrigération inc. l'entretien du système de climatisation, pour une durée de 3 ans.

114-04-10 **2.6** **Demande de prix pour le traitement contre les araignées – Édifices municipaux**

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil invite Maheu & Maheu et AB associés Gestion parasitaire inc. à soumissionner pour un contrat de deux ans, comprenant trois applications biologiques par année contre les araignées sur les murs extérieurs des édifices de la municipalité.



115-04-10

2.7.1 Employée de bureau – Diminution du nombre d’heures de travail

ATTENDU QU’une employée de bureau demande la diminution de son temps de travail à une journée par semaine à compter de la 1^{re} semaine de juin, et ce, pour une période d’un an, et à réévaluer après cette période;

ATTENDU QUE si un dossier particulier nécessite l’augmentation de quelques heures par semaine, cette employée est disposée à augmenter son nombre d’heures jusqu’à 2 jours par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE ce conseil accède à la demande et autorise la diminution de son temps de travail à une journée semaine. Toutefois, si un dossier particulier nécessite l’augmentation de quelques heures par semaine, cette employée est disposée à augmenter son nombre d’heures jusqu’à 2 jours par semaine.

116-04-10

2.7.2 Appel de candidatures – Secrétaire-trésorier adjoint/Secrétaire-trésorière adjointe

c.c. 140

ATTENDU QU’un départ à la retraite et la diminution d’heures de travail d’une employée, de même que les nombreux dossiers auxquels la municipalité est associée, oblige le conseil à rechercher un(e) candidat(e) au poste de secrétaire-trésorier adjoint/secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE ce conseil publie un appel de candidatures dans le journal Le Soleil, le Journal de Québec et le Courrier de Portneuf;

QUE ce conseil s’adjoit les services de Évolution Services conseils si nécessaire.

117-04-10

2.8 Engagement municipal en faveur de l’utilisation du bois comme principale composante dans la construction d’édifices publics et privés

ATTENDU QUE la protection de l’environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU QUE l’utilisation du bois dans la construction d’édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l’acier et du béton;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d’un immeuble permet de retirer de l’atmosphère une tonne de CO₂;



ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- la Fédération Québécoise des Municipalités;
- le député de Portneuf à l'Assemblée Nationale, M. Michel Matte.



118-04-10

2.9 Simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n°88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil réitère l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

QUE ce conseil demande aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée Nationale, à la Fédération Québécoise des Municipalités, ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

119-04-10

2.10 Hôtel de ville – Rampe d'accès pour personnes handicapées et réfection de la galerie et des garde-corps

ATTENDU QUE la galerie de l'hôtel de ville ainsi que les garde-corps ont besoin de réparations;

ATTENDU QUE la municipalité envisage l'installation d'une rampe d'accès pour personnes handicapées;

ATTENDU QUE des sommes sont prévues aux budgets 2010 et 2011 pour ces ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QU'une évaluation des coûts des réparations à faire à la galerie et aux garde-corps soit produite par l'inspecteur municipal;

QUE ce conseil demande à Onico de lui fournir un estimé des frais d'honoraires professionnels associés à l'aménagement d'une rampe pour personnes handicapées;

QUE lors de l'analyse de ces aménagements, il y a lieu de prévoir des espaces de stationnement additionnels du côté est de l'hôtel de ville.

120-04-10

2.11.1 Amendement à la résolution 053-02-09 – Liste des pompiers volontaires au 9 février 2009 – Nouvelle candidature

ATTENDU QUE M. Mikael Marcotte pose sa candidature pour agir comme pompier volontaire et que le Service incendie appuie cette candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers



QUE ce conseil ajoute à la liste des pompiers volontaires la candidature de M. Mikael Marcotte;

QU'une période de probation d'une durée de 6 mois soit respectée avant que M. Mikael Marcotte soit reconnu par la municipalité comme pompier volontaire, et qu'il reçoive jusqu'à ce qu'il soit reconnu pompier volontaire par une résolution à cet effet, une rémunération seulement lorsque ses services sont requis par le directeur du Service incendie ou un officier sur les lieux d'un incendie;

QUE le Service incendie doit signifier ultérieurement au conseil sa recommandation quant à la fin de sa période de probation.

121-04-10

2.11.2 Service de protection incendie – Achat de matériel divers

c.c. 140

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès de différents fournisseurs pour l'achat du matériel suivant :

- Valise de gestion des opérations ou valise « Poste de commandement » avec trépied en aluminium ajustable;
- Lampe de poche au led « Survivor », rechargeable avec chargeur;
- Adaptateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat du matériel auprès de Boivin & Gauvin inc., selon les prix fournis et autorise à cette fin une dépense n'excédant pas 714,45 \$ taxes exclues.

122-04-10

2.11.3 Service de protection incendie – Demande de permis de boisson pour souper bénéfice

ATTENDU QUE le Service incendie organise un souper bénéfice qui doit avoir lieu le samedi 12 juin 2010 au Centre des Roches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le Service incendie à demander le permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux à cet effet;

QUE les responsables de cette activité doivent s'assurer que les mineurs ne consomment pas de boisson et de ne pas vendre de boisson aux mineurs et se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur le tabac.

123-04-10

2.12.1 Démission d'un employé aux travaux publics

ATTENDU QU'un employé permanent aux travaux publics, M. Guy Rivard, informe le conseil de sa démission effective le 15 mars 2010;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la démission de cet employé et lui adresse ses remerciements pour ses années de service.

124-04-10

2.12.2 Appel de candidatures – Employé municipal aux travaux publics

c.c. 140

COMPTE TENU QUE, suite à la démission d'un employé aux travaux publics, le conseil désire rechercher un(e) candidat (e) pour occuper ce type d'emploi au sein de la municipalité de Deschambault-Grondines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil publie un appel de candidatures à cet effet dans le Courrier de Portneuf.

125-04-10

2.13 Entretien de la halte routière de la Barre-à-Boulard

c.c. 140

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services d'un entrepreneur pour l'entretien de la halte routière de la Barre-à-Boulard et autorise à cette fin la signature d'un contrat pour l'année 2010 avec Mme Nathalie Duguay, au montant de 10 000 \$;

QUE ce conseil autorise le maire à signer le contrat pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2010.

126-04-10

2.14.1 Rappel au travail de Mme Patricia Leclerc

c.c. 140

ATTENDU QU'il y a lieu de rappeler au travail Mme Patricia Leclerc, notamment pour des ouvrages reliés à l'eau potable de même que pour l'entretien des végétaux sur les propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le rappel au travail de Mme Patricia Leclerc à compter de ce 12 avril 2010, principalement comme travailleuse horticole et opérateur d'eau potable et toutes autres tâches demandées par l'inspecteur municipal, selon un horaire de travail variable, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

127-04-10

2.14.2 Rappel au travail des employés saisonniers

c.c. 140

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'employés additionnels durant la période estivale pour effectuer différents ouvrages;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil renouvelle l'engagement des employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois et Roger Johansen, entre le 12 avril 2010 et se terminant vers le 31 octobre 2010, ou selon la date déterminée par l'inspecteur municipal en fonction des besoins;

QUE ce conseil alloue, jusqu'à avis contraire du conseil, aux employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois, Roger Johansen et Mme Patricia Leclerc :

- Une semaine de vacances à prendre durant la période d'emploi, sauf en juillet et août (à moins d'avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal), soit entre le début de la période d'emploi et le 31 octobre 2010, après entente entre la municipalité et l'employé, et payée selon le % maximum dont bénéficie l'employé, d'après le nombre d'années de services (référence : Loi sur les normes du travail);
- Une journée de maladie pour la période d'emploi; si elle n'est pas utilisée, elle est monnayable et payée sur la dernière paie, en surplus de la semaine de travail;
- Fériés : selon la Loi sur les normes du travail;

QUE ce conseil décide qu'un employé permanent non cadre attitré aux travaux publics, peut prendre jusqu'à un maximum de 3 semaines de vacances entre le 24 juin et la Fête du travail, un employé permanent à la fois, excluant le personnel cadre, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE la garde soit effectuée par ordre d'ancienneté dans l'ordre suivant : Jean Provost, Bruno Bourgeois, Roger Johansen, Roland Doré et Patricia Leclerc, sauf avis contraire du conseil municipal ou selon entente avec l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade moins d'une semaine, la garde est effectuée par le suivant, sans modifier la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade une semaine et plus, la garde est effectuée par remplacement, à tour de rôle selon l'ancienneté, par période d'une semaine, sans modifier autrement la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE les employés doivent respecter la période de garde pour le choix des vacances.

128-04-10

2.15.1 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault et que le coût des travaux réalisés jusqu'à maintenant est de 1 412 888,01 \$;



CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à un remboursement en vertu du protocole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil informe le ministère des Transports qu'il approuve des dépenses de 1 412 888,01 \$ pour les travaux exécutés sur la route Guilbault pour un montant subventionné de 1 850 000 \$ conformément aux stipulations de l'entente;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

129-04-10

2.15.2 Contribution financière du ministère des Transports pour le balayage printanier sur le chemin du Roy

ATTENDU QUE le ministère des Transports subventionne le balayage printanier sur les routes du ministère, dont le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre une compensation pour ces ouvrages, soit 330 \$/km sur une distance de 1436 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil décide d'effectuer le balayage printanier sur le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain et accepte la compensation proposée par le ministère des Transports.

130-04-10

2.15.3 Scellement de fissures

c.c. 140

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a obtenu des prix pour du scellement de fissures sur le boulevard des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le scellement de fissures au prix de 1,78 \$ du mètre linéaire pour un budget de 10 000 \$, aux endroits jugés les plus urgents par l'inspecteur municipal, et autorise à cette fin une dépense n'excédant pas 10 000 \$;

QUE l'inspecteur municipal surveille ces travaux.

131-04-10

2.16 Demande d'autorisation de passage – Randonnée à vélo

ATTENDU QUE le samedi 8 mai 2010 doit avoir lieu une randonnée cycliste, La randonnée péradienne, événement familial qui se déroule dans le cadre de la journée nationale du sport et de l'activité physique;



ATTENDU QUE la directrice des loisirs de la vie communautaire et de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade présente une demande d'autorisation de circuler sur les voies publiques de la municipalité et une halte est prévue au quai de Grondines;

ATTENDU QUE les citoyens de Deschambault-Grondines sont également invités à participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise La randonnée péradienne à circuler sur son territoire;

QUE cette permission ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Association touristique Deschambault-Grondines.

Considérant l'arrivée de la représentante de Bédard Guilbault inc., les points 2.1 et 2.2 sont traités à ce temps-ci de l'assemblée.

2.1 Présentation et dépôt du rapport du vérificateur et états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Mme Caroline Beulé, du bureau de comptables agréés Bédard, Guilbault inc., procède à la présentation du rapport du vérificateur sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2009 pour la municipalité de Deschambault-Grondines.

M. Gaston Arcand invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à formuler leurs questions à la vérificatrice : aucune intervention.

Un résumé des états financiers doit être publié dans le Bulletin communautaire Le Phare.

132-04-10

2.2 Surplus accumulé non affecté et surplus accumulé affecté

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil a pris connaissance et approuve les surplus accumulés affectés et non affectés apparaissant aux états financiers pour l'exercice 2009 (S 42-1 et S 11).

Mme Beulé ayant terminé sa présentation, les points se poursuivent selon l'ordre établi.



2.17 Ajustement au coût du contrat d'entretien d'hiver des chemins

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

133-04-10

**2.18.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Reddition de comptes**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 833 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit présenter dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'annexe « B » dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

134-04-10

2.18.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil présente, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, si une offre est faite par le député, une demande pour la réfection d'une partie de la route Delorme.

135-04-10

2.19 Demande de prix – Fauchage aux abords des routes

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des prix à différents fournisseurs pour le fauchage aux abords des routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil demande à Ferme Catélie, Roger Sauvageau et Guillaume Naud de fournir un prix pour le fauchage aux abords des routes;

QUE l'emprise de la propriété de la municipalité délimite la largeur des travaux à faire.



2.20 Demande de travaux correctifs au fossé du 3^e Rang Ouest

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

136-04-10

2.21 Choix du soumissionnaire pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques sur le territoire de Deschambault-Grondines

c.c. 140

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a demandé des soumissions à Gestion sanitaire Portneuf, Sani St-Basile, Services Matrec, Entreprises St-Ubalde et Pompage Sanivert de Drummondville pour la vidange et le transport des boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces situés à l'intérieur des limites de Deschambault-Grondines, et ce, selon les indications du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à la période d'opération, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2010;

ATTENDU QUE Gestion Sanitaire Portneuf est le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 88,59 \$ pour une fosse n'excédant pas 800 gallons impériaux, et de 0,12 \$/gallon supplémentaire, selon l'option 1, ou de 0,16 \$ le gallon impérial selon l'option 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Gestion Sanitaire Portneuf, selon l'option 1, pour vidanger et transporter au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces, au coût de 88,59 \$ pour une fosse n'excédant pas 800 gallons impériaux et 0,12 \$ le gallon impérial supplémentaire excédant 800 gallons impériaux, taxes exclues;

QUE la vidange soit faite d'après une liste de noms dressée par la municipalité suite à l'enregistrement auprès du bureau municipal des personnes intéressées par ce service;

QUE les frais de traitement et de cueillette doivent être acquittés par la municipalité en autant que la facture soit signée par l'entrepreneur, l'opérateur du centre, ainsi que par le propriétaire ou son mandataire, ou qu'une autorisation signée transmise par fax au transporteur, ou laissée sur place à l'attention du transporteur, soit annexée à la facture produite autorisant celui-ci à vidanger sa fosse;

QUE, tel que mentionné dans le règlement N°07-02, la municipalité assume ces frais aux deux ans pour une même unité d'évaluation;

QUE, tel que mentionné à la convention intervenue entre les parties, le soumissionnaire retenu s'engage à déverser au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues recueillies sur son territoire ou recueillies auprès des municipalités de la région.



137-04-10

2.22 Choix du soumissionnaire pour l'étude géotechnique – Réfection des conduites des rues Gauthier et de la Pointe-Lauzon

ATTENDU QUE, par sa résolution 056-02-10, ce conseil mandate Dessau inc. entre autres de coordonner et superviser les études géotechniques, dans le cadre de la réfection des conduites d'eau potable et d'égout des rues Gauthier et de la Pointe-Lauzon;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres et après analyse des soumissions reçues par Dessau inc., ceux-ci recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Qualitas inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant les recommandations de Dessau inc., retient les services de Groupe Qualitas inc. pour effectuer l'étude géotechnique nécessaire à la réfection des rues Gauthier et de la Pointe-Lauzon, au montant de 5568,12 \$ taxes incluses, et ce, sous réserve des approbations requises par la Loi;

QUE cette dépense est imputable au règlement N°107-10.

138-04-10

2.23 Suivi à la résolution 055-02-10 – Choix d'un soumissionnaire pour services professionnels – Prolongement du réseau d'eau potable, secteur Grondines

ATTENDU l'adoption de la résolution 055-02-10 – Prolongement du réseau de distribution d'eau potable, secteur Grondines – Appel d'offres pour services professionnels et abrogation de la résolution 026-01-10 – et l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Les Consultants S.M. au montant de 192 000 \$ taxes exclues, et ce, sous réserve des approbations requises par la Loi;

QUE cette dépense est imputable au règlement N°106-10.

139-04-10

2.24 Demande d'autorisation pour les lots 283-P et 347-P – Valorisation agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable, suivant la Loi sur la qualité de l'Environnement, d'approuver toute demande de certificat d'autorisation, dont la valorisation agricole d'un mélange de matières résiduelles fertilisantes (résidus papetiers mixtes);



ATTENDU QUE Robert Fer et Métaux inc. projette épandre, en 2010, des matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les lots 283-P et 347-P dans le 2^e Rang du cadastre de Grondines, et dépose au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande pour obtenir son autorisation;

ATTENDU QUE suivant l'article 8 du Règlement d'application de la loi, la municipalité doit attester que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU QU'il appartient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de délivrer l'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines atteste que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale, mais les avise que le règlement N°103-10 régissant l'épandage est adopté et qu'il doit être respecté par tout demandeur;

QU'une copie du certificat d'autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit être transmise à la municipalité avant de déposer et d'entreposer toutes matières résiduelles fertilisantes.

140-04-10

2.25 Contrat en horticulture

c.c. 140

ATTENDU QUE Mme Patricia Leclerc est affectée à différents ouvrages, concernant l'eau potable notamment, l'obligeant à délaier en partie les travaux horticoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Vertige jusqu'à un maximum de 3 jours par semaine, selon les besoins précisés par l'inspecteur municipal, pour effectuer différents travaux horticoles;

QUE le coût de ce mandat est fixé à 20 \$/heure et un taux de 0,50 \$/km pour l'utilisation de son véhicule lorsque nécessaire.

2.26.1 Assemblée de consultation publique – Règlement modifiant les règlements de zonage 30-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 95-49 de l'ancienne municipalité de Grondines concernant les bâtiments complémentaires à l'habitation

Conformément à sa résolution 093-03-10 du 8 mars 2010, le conseil municipal entend les contribuables intéressés par la modification des règlements de zonage 30-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 95-49 de l'ancienne municipalité de Grondines concernant les bâtiments complémentaires à l'habitation.



Le maire explique le projet de règlement.

Les personnes et organismes convoqués à cette assemblée, selon la Loi, par un avis public en date du 17 mars 2010, sont invités à formuler leurs interrogations :

- Y a-t'il une volonté du conseil d'augmenter la superficie des bâtiments complémentaires à l'habitation? Non, le conseil désire maintenir les superficies existantes.
- Constructions d'agrément : un gazebo peut être implanté selon les règles prévues au règlement.
- Il y a des règles pour les bâtiments complémentaires isolés, attenants ou intégrés.

141-04-10

2.26.2 Adoption d'un second projet de règlement modifiant les règlements de zonage 30-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 95-49 de l'ancienne municipalité de Grondines concernant les bâtiments complémentaires à l'habitation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements de zonage 30-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 95-49 de l'ancienne municipalité de Grondines concernant les bâtiments complémentaires à l'habitation et à uniformiser les règles sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement de préciser les règles générales particulières applicables à chaque type de bâtiment (garages privés et abris d'autos, cabanons, abris à bois, constructions d'agrément);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil adopte un second projet de règlement modifiant les règlements de zonage 30-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 95-49 de l'ancienne municipalité de Grondines concernant les bâtiments complémentaires à l'habitation.

142-04-10

2.27 Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines – Contribution financière soulignant le 40^e anniversaire de l'organisme

c.c. 140

ATTENDU QU'afin de souligner le 40^e anniversaire de Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines, l'organisme planifie une programmation d'activités auxquelles il désire associer différents partenaires locaux et régionaux;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite la participation financière de la municipalité, en échange d'une visibilité des plus intéressantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une contribution financière de 2000 \$ et en autorise le paiement.



143-04-10

2.28 Consolidation cap Lauzon – Mandat services professionnels

ATTENDU QU'il est constaté depuis plusieurs années qu'il y a érosion du cap Lauzon, et que ce conseil désire préserver et consolider ce cap;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil demande à Genivar, BPR et Dessau de fournir à la municipalité une évaluation des coûts d'une étude permettant au conseil de décider des mesures à prendre afin de préserver le cap Lauzon.

144-04-10

2.29.1 Semaine de la municipalité 2010 – Programmation

ATTENDU QUE le programme des activités de la Semaine de la municipalité 2010 doit être publié sur le site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est d'accord avec le programme préliminaire suivant :

Dimanche 30 mai	Tournoi de golf de l'École de musique Denys Arcand
31 mai 1 ^{er} et 2 juin	Tournoi de croquet, secteur Deschambault
3 juin	Tournoi de pétanque, secteur Deschambault
4 juin	Hommage aux bénévoles, secteur Grondines
5 juin	Journée de la famille, secteur Deschambault
À déterminer	Compétition « Guitar Hero »

QU'une invitation à participer à ces activités doit être également publiée dans le bulletin communautaire Le Phare.

145-04-10

2.29.2 Semaine de la municipalité 2010 – Budget

c.c. 140

ATTENDU QUE des activités sont organisées dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QU'un budget d'environ 3000 \$ est alloué à l'organisation de la Semaine de la municipalité et que ce conseil autorise le paiement pour la location ou l'achat du matériel nécessaire à l'organisation de cette semaine, notamment : musique, jeux gonflables, victuailles, publicité, certificats cadeaux et dépenses pour tournois.



146-04-10

2.29.3 Permis de boisson – Soirée des bénévoles

c.c. 140

ATTENDU QU'à l'occasion de la soirée des bénévoles qui a lieu dans le cadre de la Semaine de la municipalité, un permis de boisson est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le Comité des loisirs Deschambault-Grondines à demander le permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux à cet effet;

QUE les responsables de ces activités doivent s'assurer que les mineurs ne consomment pas de boisson et de ne pas vendre de boisson aux mineurs et se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur le tabac.

147-04-10

2.30.1 Camp de jour été 2010 – Transport, gilets, matériel divers

c.c. 140

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 3500 \$ pour les frais de transport lorsque les jeunes de Deschambault-Grondines inscrits au camp de jour 2010 ont une sortie à l'extérieur;

QU'une partie des frais de sortie est payée par les jeunes lors de leur inscription aux sorties, la différence étant assumée par la municipalité;

QUE ce conseil autorise une dépense pour l'achat de gilets pour le camp de jour au coût de 6,50 \$/unité taxes exclues, auprès de Graphicolor;

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à procéder à l'achat et au remplacement de matériel pour le camp de jour, dans les limites des crédits alloués à cette fin au budget 2010.

148-04-10

2.30.2 Choix d'un(e) moniteur/monitrice en chef et coordonnateur/coordonnatrice – Camp de jour été 2010

c.c. 140

Proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Sonia Tessier au poste de monitrice en chef et coordonnatrice pour le camp de jour été 2010, pour une période de 11 à 12 semaines, soit 3 semaines avant le camp de jour, 7 (ou 8) semaines pour le camp de jour et 1 semaine après le camp de jour.

149-04-10

2.30.3 Choix des moniteurs/monitrices – Camp de jour été 2010

c.c. 140

ATTENDU QU'un comité de sélection a rencontré les candidats aux postes de moniteurs/monitrices pour le camp de jour;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient, selon l'ordre établi par le comité de sélection, aux postes de moniteurs/monitrices les candidatures des étudiants suivants, sous réserve du nombre de jeunes inscrits au camp de jour 2010 :

- Laurie Beaumier-Therrien, principalement attirée au poste d'accompagnatrice de personne handicapée
- Julie Rousseau
- Geneviève Sauvageau-Arcand
- Caroline Blais-Tessier
- Vicky Genest

QUE ce conseil retient, selon l'ordre établi par le comité de sélection, les aides-monitrices suivantes, sous réserve du nombre de jeunes inscrits au camp de jour en 2010 :

- Laurence Guilbault-Rivard
- Justine Beaupré-Trottier
- Maude Ferland

QUE les monitrices et aides-monitrices sont engagées pour un maximum de 40 heures/semaine, d'une durée maximale de 7 semaines – ou 8 semaines si un nombre suffisant d'inscriptions le justifie – à compter du lundi 28 juin au vendredi 13 août 2010 – ou vendredi 20 août 2010;

QUE les étudiantes sont rémunérées suivant les taux de traitement établis par le Gouvernement du Québec, par niveau scolaire, sans majoration pour compenser les bénéfices;

QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf la participation de la municipalité au programme « Jeunes au travail Desjardins ».

150-04-10

2.30.4 Formation – Secourisme en milieu sportif et récréatif

c.c. 140

ATTENDU QUE le samedi 29 mai prochain aura lieu une formation « Secourisme en milieu sportif et récréatif », d'une durée de 8 heures, au Centre communautaire de St-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription et le paiement de l'inscription pour la formation de 3 monitrices et aides-monitrices, et ce, au montant de 33 \$/personne taxes exclues, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participantes, sur présentation des pièces justificatives;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

QUE le temps de formation est rémunéré.



151-04-10

2.30.5 Formation – Monitrices

c.c. 140

ATTENDU QUE l'implantation du *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec* vise à établir un standard collectif de qualité et de sécurité en animation;

ATTENDU QUE cette formation a lieu à Donnacona les 21, 22 et 23 mai 2010, au coût de 132 \$ pour les monitrices et de 48 \$ pour les aide-monitrices;

ATTENDU QU'une formation pour l'accompagnement de personnes handicapées doit être dispensée, les dates, lieu et coûts étant à être confirmés;

ATTENDU QU'une formation utile à la coordonnatrice doit être dispensée à Donnacona les 5 et 6 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense de même que le paiement pour l'inscription des monitrices et aide-monitrices retenues, au programme de formation en loisirs d'été (niveaux 1, 2 ou 3), au coût de 132 \$/personne et 48 \$/ personne, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participantes, sur présentation des pièces justificatives;

QUE ce conseil autorise également une dépense et le paiement des inscriptions pour la formation du personnel pour l'accompagnement de personnes handicapées et la formation à la coordonnatrice;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf si elle désire participer financièrement en défrayant 50 % des frais de formation;

QUE le temps de formation est rémunéré.

152-04-10

2.30.6 Achat de chandails de soccer

c.c. 140

Proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat auprès de Sports Inter Plus de 12 chandails de soccer au coût de 19,99 \$/unité, taxes exclues.

153-04-10

2.31 Demande de permis d'alcool – Comité des loisirs de Deschambault-Grondines

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Deschambault-Grondines organise un rallye automobile et un souper le 22 mai prochain et qu'à cette occasion, un permis pour vendre de l'alcool, soit du vin pour le souper, est nécessaire;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le Comité des loisirs de Deschambault-Grondines à demander le permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux à cet effet;

QUE les responsables de cette activité doivent s'assurer que les mineurs ne consomment pas de boisson et de ne pas vendre de boisson aux mineurs et se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur le tabac;

QU'une invitation est faite à l'assemblée ainsi qu'au conseil municipal à participer à cette activité.

154-04-10

2.32 Édifice J.-A.-Côté – Nettoyage et entretien de planchers et tapis

c.c. 140

ATTENDU QUE par sa résolution 430-12-09, ce conseil retient les services de l'entreprise Alain Dessureault pour laver, polir et cirer les planchers sur demande;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de décaper et cirer le plancher de l'étage de l'édifice J.-A.-Côté et de nettoyer le tapis de croquet au rez-de-chaussée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de l'entreprise Alain Dessureault pour ces ouvrages et autorise une dépense de 750 \$ taxes exclues à cet effet.

155-04-10

2.33 Proposition d'aménagement d'une bande riveraine alternative sur la rive droite de la rivière La Chevrotière entre le Moulin et le chemin du Roy

c.c. 140

ATTENDU QU'à la demande de Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines, un plan d'aménagement présenté par la CAPSA propose de remplacer les arbres présents sur la bande riveraine actuelle de la rivière La Chevrotière en les remplaçant par des essences indigènes du milieu sans qu'il y ait d'impacts négatifs pour la rivière, la flore et la faune;

ATTENDU QUE Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines a déposé le projet auprès de Alcoa – Aluminerie de Deschambault, dans le cadre du *Programme action*, dans le but d'obtenir le support d'une équipe de bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil appuie Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines dans ce projet;

QUE ce conseil autorise également une dépense pour effectuer certains ouvrages d'aménagement dont le nivellement de la terre.



156-04-10

2.34 Sommet sur le vélo dans Portneuf

c.c. 140

ATTENDU QUE le « Sommet sur le vélo dans Portneuf » devrait avoir lieu le 27 avril prochain à St-Basile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation des élus intéressés de même que la responsable des loisirs et les membres du Comité des loisirs secteur ouest, à s'inscrire à ce Sommet et par conséquent, autorise le paiement des frais d'inscription, s'il y a lieu.

157-04-10

2.35 Demande d'aide financière – Rendez-vous des Arts de Deschambault-Grondines

c.c. 140

ATTENDU QUE le comité Rendez-vous des Arts de Deschambault-Grondines, sollicite l'aide financière de la municipalité pour l'organisation d'un 4^e symposium le samedi 7 août 2010;

ATTENDU QU'à cette occasion il y aura un volet offert aux jeunes du primaire, les buts de cette activité étant de permettre aux jeunes de s'ouvrir aux arts, découvrir et développer leurs talents et permettre d'assurer une belle relève dans notre société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une commandite de 250 \$ et en autorise le paiement.

158-04-10

2.36 Tournoi de golf – Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf

c.c. 140

ATTENDU QUE le mardi 18 mai prochain aura lieu au Club de golf le Grand Portneuf le tournoi de golf du député de Portneuf M. Michel Matte au profit de la Fondation d'aide au sport amateur du Portneuf, et que le coût pour une participation au golf avec souper est de 135 \$, et de 45 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription des élus intéressés au tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf et par conséquent en autorise le paiement;

QUE ce conseil autorise la location de voitures selon le nombre de participants.

3.1 Vandalisme

Aucun acte n'a été signalé.



3.2.1 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mme Denise Matte résume les décisions prises par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf lors de la dernière rencontre.

3.2.2 Politique familiale et Village-relais

M. Gaston Arcand informe l'assemblée des derniers développements dans ces deux dossiers.

3.2.3 Programme Hydro-Québec – Diagnostic résidentiel « Mieux consommer »

La population est invitée à compléter le formulaire transmis par Hydro-Québec. En participant à cette campagne, la population contribue de deux façons : aide à l'économie d'énergie et participe à l'aménagement de jeux d'eau dans le secteur de Grondines.

159-04-10

3.3 Proclamation – 24 juin, Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Deschambault-Grondines souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines manifeste, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

4. Affaires nouvelles

Aucune intervention.



5. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions, notamment :

- Vérifier s'il y a lieu de sécuriser les abords du pont situé sur la portion fermée de la route Arcand.
- Relever les documents à la municipalité qui permettent d'établir la juridiction des 4^e Rang Est et 4^e Rang Ouest.
- Présence de branches dans les fossés sur le chemin du Faubourg.

160-04-10

6. Levée de la séance

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente séance est levée à 22 heures minutes.

Gaston Arcand,
Maire

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière